

Vœu proposé au Conseil de quartier Pernety

Séance plénière du 26-06-23

Vœu Place de Catalogne et alentours

Attendu que le Conseil de Paris a décidé, en accord avec le conseil d'arrondissement du 14^{ème}, d'implanter sur la place de Catalogne, une « forêt urbaine » (3422 m² inaccessible au public) et d'une clairière (607m² ouverte au public)
Attendu que cette plantation suppose une réduction drastique des espaces dédiées à la circulation des véhicules motorisés de tous types – y compris les 4 bus
Attendu que cette place dessert 5 boulevard et rues (la 6^{ème} ayant été « piétonnisée ») dont une seule en sens unique vers le sud (rue Alain débouchant sur la rue Vercingetorix -même caractéristique)
Attendu que le plan de circulation en fer à cheval est définitif, génère et génèrera en amont et en aval de la place de Catalogne comme sur la place des embouteillages innombrables et massifs générateurs de pollution chimique et sonores, de prises de risques par tous les usagers de la place mais aussi pour les véhicules de secours et leurs passagers

Attendu qu'aucun relevé récent n'a été effectué (voir annexe)
Attendu que la part des embouteillages attribuables aux travaux en cours est désormais marginale

Le Conseil d'arrondissement de PARIS 14^{ème}, sur proposition du conseil de quartier Pernety réuni le 26-06-2023 et de COQUA (collectif des habitants, usagers et riverains), demande au conseil de PARIS que soit désigné un organisme indépendant ayant pour mission de mesurer l'impact de ce plan de circulation sur les usagers et les habitantes et habitants au regard du bénéfice écologique observable à terme.